

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité *Travail* Progrès

**MESSAGE
DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE
A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Monsieur le Président de l'Assemblée
Nationale,
Mesdames et messieurs les députés,
Mes Chers Compatriotes,**

Le 25 octobre dernier, nombre d'entre nous, en âge de voter, ont massivement approuvé le projet de nouvelle Constitution de notre République.

Le vote, partout où il s'est déroulé, a été libre, transparent et sincère. A certains endroits, peu nombreux, il a été perturbé ou empêché par quelques compatriotes qui ont voulu réveiller les vieux démons du passé.

Comme il fallait s'y attendre, la raison a pris le dessus sur l'irresponsabilité ; la réforme sur le conservatisme et le changement sur l'immobilisme.

En dépit des menaces et de quelques actes de terreur, les Congolais ont choisi la voie du renouveau de la République, en participant à 71% au scrutin référendaire et en accordant 94% de leurs suffrages au changement de la Constitution.

La détermination et l'espérance d'un meilleur avenir ont triomphé de la peur et de l'intox. Quelle belle leçon de courage et de civisme ! Quel profond attachement à la démocratie ! Ainsi est née la République nouvelle avec ses promesses d'égalité, de fraternité, de partage et de solidarité ; ses promesses d'équilibre et de collaboration harmonieuse des pouvoirs ; ses promesses de participation des forces vives à tous les chapitres de la vie de la nation.

C'est ici le lieu, et maintenant le moment de rendre un solennel et vibrant hommage au valeureux peuple congolais. Sa conduite exemplaire n'a d'équivalent que sa foi inébranlable en un Congo fort, sûr et stable ; un Congo qui progresse et qui refuse de retomber dans les errements du passé, un passé triste et tragique à jamais révolu. A tout le moins, nous osons y croire.

Le livre de l'histoire de la République, ouvert à la date du 25 octobre 2015, laisse désormais apparaître, en lettres d'or, que ce jour là, par un vote massif, incontestable et nettement tranché, le peuple a ordonné et établi pour le Congo une nouvelle Constitution.

Ce fait historique ne saurait être dénié. L'acte est entré dans la vie de notre Nation. Il règle désormais notre République, définit les droits et les devoirs de ses citoyens ainsi que l'organisation et le fonctionnement de notre Etat.

C'est sans conteste la nouvelle loi fondamentale du Congo. C'est la vérité première qui s'impose à tous les citoyens Congolais. Nul ne peut s'en exonérer. Et, aucune aveugle obstination ne peut aujourd'hui la remettre en cause. Comme, d'ailleurs, n'a pas pu prospérer la tentative de l'étouffer dans l'œuf le 20 octobre 2015.

Mes Chers Compatriotes,

Je parle du 20 octobre non pas pour souffler sur les braises mais pour qu'ensemble nous conjurons les mauvais esprits qui nous hantent encore.

Les manifestations du 20 octobre, qui ont failli conduire notre pays au naufrage, étaient tout à fait absurdes et ne pouvaient être tolérées. Elles ont été arrêtées net. On ne peut que s'en féliciter. Le devoir inflexible de l'Etat est d'assurer l'ordre public.

Nous avons tous besoin d'un Etat fort car l'Etat faible fait le lit du terrorisme. Et, là où l'Etat a failli, en règle générale, la terreur s'est installée et se répand comme une traînée de poudre.

L'actualité de ces dernières années à travers le monde nous renseigne de manière fort éloquente.

Je voudrais ici rendre honneur à la force publique dont l'engagement et le professionnalisme ont été irréprochables. Cela aussi bien le 20 octobre, que peu avant et quelques jours après.

Unie, au service de la nation, la force publique a fait échec à toutes les tentatives de déstabilisation de l'Etat et de division du peuple congolais. L'Etat est bien resté en place et nos compatriotes peuvent continuer de chanter notre joie et notre fierté partagées d'être Congolais; de proclamer l'union de notre nation; de s'engager à oublier tout ce qui nous divise, afin d'être plus unis que jamais.

C'est cet Etat fort et cette nation unie que nous nous attelons à bâtir jour après jour. Il devrait toujours en être ainsi de génération en génération.

Parce que bâtir des institutions fortes au service de la communauté nationale est un devoir de tous et en particulier des femmes et des hommes politiques.

Faire l'unité de la Nation, la consolider, la préserver coûte que coûte est aussi un autre devoir de première importance. Tout comme le sont la défense de la souveraineté nationale et la réalisation du développement économique et social.

La nouvelle Constitution en vigueur a été inspirée, entre autres, par tous ces impératifs.

Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai dit nouvelle Constitution en vigueur.

Oui, la Constitution adoptée le 25 octobre est bel et bien entrée en vigueur le 6 novembre dernier. D'ici, j'entends monter plusieurs interrogations du genre : « où sont donc les nouvelles institutions de la nouvelle République ? »

Il est bon avant tout de constater que ni l'Etat ni le pays ne sont en situation de crise institutionnelle. L'article 244 de la nouvelle Constitution nous met à l'abri de ce genre de situation. Le souverain primaire, dans sa grande sagesse, a été bien inspiré de prévoir cette disposition de précaution afin que le passage de la Constitution de 2002 à la Constitution actuelle se fasse harmonieusement ; et pour que les institutions nouvelles se mettent progressivement en place non pas au rythme de notre impatience, fût-elle juste et légitime, mais selon la concordance et l'intelligence de la nouvelle Constitution.

Les institutions nouvelles, comment les avons-nous voulues ?

Notre engagement collectif a été de doter notre pays d'institutions fortes et efficaces qui consacrent une véritable rupture avec l'ordre ancien et les routines néfastes du passé. Institutions fortes et efficaces dont le rôle fondamental est de soutenir la volonté politique nationale et l'autorité de l'Etat. Ces institutions, pour ne pas les citer toutes, sont pour l'essentiel :

- un gouvernement qui gouverne à travers la conduite de la politique économique et sociale de la nation. Gouvernement que dirige le Premier Ministre qui en est le chef ;
- un parlement qui exerce le pouvoir législatif et qui contrôle l'action du gouvernement ;

- un pouvoir judiciaire chargé de rendre la justice pour tous en assurant la liberté de chacun ;
- une Cour constitutionnelle, juge de la constitutionnalité des lois, des traités, des accords internationaux et de la régularité des élections ;
- des collectivités locales au pouvoir réellement décentralisé, suivant les compétences qui leur sont dévolues ;
- enfin, celle que j'aurais dû citer en premier, le Président de la République, institution primordiale établie par la Constitution comme étant la clé de voûte de l'ensemble des institutions, parce que garante du fonctionnement régulier des pouvoirs publics et de la continuité de l'Etat.

J'ai fait ce rappel des principales institutions avec leurs attributions, pour que leur mise en place se fasse en tenant compte de l'ordonnancement du nouvel édifice institutionnel.

Le bon sens commande que l'élection présidentielle soit, après le vote de la nouvelle Constitution, le tout premier acte qui consacre l'entrée effective dans la nouvelle République. La césure entre les deux Républiques datera du jour de la prise de ses fonctions par le nouveau Président de la République.

A partir de ce jour-là, s'enclenchera la réorganisation de l'Etat ainsi que le processus de mise en place des nouvelles institutions prévues dans la Constitution du 25 octobre 2015.

Mes Chers Compatriotes,

Je comprends parfaitement votre volonté en même temps que votre exigence de voir s'instaurer, au plus vite, une nouvelle dynamique dans le pays, consécutive au vote de la nouvelle Constitution.

Accélérer la marche du Congo sur le chemin de son développement est un souci partagé par tous. Le renouvellement des institutions de la République participe de cette accélération.

Voilà pourquoi le conseil des ministres sera rapidement amené à convoquer le corps électoral plus tôt que prévu afin que l'élection présidentielle se tienne dans le courant du premier trimestre de l'année 2016.

Je voudrais ici faire remarquer qu'aux dires de l'ensemble des dirigeants politiques et participants aux diverses concertations organisées dans notre pays, tout a déjà été dit sur la gouvernance électorale. Il ne resterait plus qu'à mettre en œuvre, avec rigueur et un suivi conséquent, les recommandations ou les décisions issues des différents dialogues et concertations.

Dans cette perspective, j'ai demandé au ministre de l'intérieur d'élaborer un avant-projet de loi électorale qui définit de nouvelles dispositions sur la préparation, l'organisation et le déroulement des élections dans notre pays, en se conformant aux principales conclusions du dialogue national de Sibiti ainsi qu'aux recommandations des concertations et consultations qui avaient précédé ce dialogue.

Tous les partis et autres associations à caractère politique ont été invités à se joindre au ministre de l'intérieur dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet susmentionné. J'ai appris, avec satisfaction, que tous y ont répondu favorablement.

Dans les prochains jours, le Parlement sera saisi afin de donner à notre pays une nouvelle loi électorale. Notre souhait profond est qu'elle fasse l'objet d'un large consensus.

Pendant la période qui nous sépare de l'élection présidentielle, le gouvernement actuel continue d'assurer la charge des affaires de notre pays.

Ainsi, sans qu'il n'y ait eu rupture dans le fonctionnement de l'Etat ni flottement dans la vie de la nation, ceux qui auront la responsabilité de la mise en place de l'ensemble de l'édifice institutionnel, le feront conformément à l'esprit et à la lettre de la nouvelle République, en des délais raisonnables qui soient en nécessaire adéquation avec la légalité et la légitimité nouvelles portées par les nouvelles institutions.

Au bout de ce processus que je vous propose avec confiance, notre peuple aura, avec bonheur, achevé l'œuvre démocratique mise en chantier le 25 octobre 2015.

Vive la République !

Vive le Congo !